

PROCÈS-VERBAL N°5

Réunion du Comité de travail du Conseil scolaire catholique MonAvenir

Le mercredi 10 mai 2023

Par visioconférence ZOOM

18 h 30

Présences :

*Geneviève Grenier, présidente du Conseil
Dorothée Petit-Pas, vice-présidente du Conseil
Estelle Ah-Kiow
Donald Blais
Melinda Chartrand
Rhea Dechaine
Dominique Janssens
Marcellin Kwilu Mondo
Marcel Levesque
Claire Thibideau
Jo-Anne Thibodeau*

Absences motivées :

*Nathalie Dufour-Séguin, présidence du Comité
Anaëlle Youbissi, élève conseillère
Aurélien Meyer, élève conseiller*

Membres du personnel :

*André Blais, directeur de l'éducation
Nicole Mollot, directrice de l'éducation associée
Dereck Chin, chef des affaires
Anik Gagnon, surintendante de l'éducation
Suzanne Iskander, surintendante de l'éducation
Mikale-Andrée Joly, directrice exécutive, Service des relations corporatives
Albert Aazouz, directeur, Service des ressources matérielles
Gilles Rodrigues, surintendant de l'éducation
Chantal Perron, agente aux affaires du Service des relations corporatives et du Conseil*

1. Ouverture de la réunion, appel nominal et absences motivées

La présidente du Conseil, la conseillère Geneviève Grenier, déclare la réunion du Comité de travail ouverte à 18 h 30.

1.1 Reconnaissance des territoires autochtones

Le directeur de l'éducation, monsieur André Blais, récite la *Reconnaissance des territoires autochtones*.

1.2 Prière d'ouverture

La prière d'ouverture est récitée par les membres présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

Motion 1

La conseillère Jo-Anne Thibodeau propose

Appuyée par le conseiller Marcel Levesque

Que le Comité de travail adopte l'ordre du jour de la réunion du 10 mai 2023, sous la forme présentée.

ADOPTÉE

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucune déclaration de conflit d'intérêts.

4. Audition de contribuables/délégations

Sans objet.

5. Présentation

Sans objet.

La directrice exécutive du Service des relations corporatives, madame Mikale-Andrée Joly, se joint à la réunion.

6. Adoption des procès-verbaux

6.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 mars 2023

Motion 2

Le conseiller Marcellin Kwilu Mondo propose

Appuyée par la conseillère Dorothée Petit-Pas

Que le Comité de travail adopte le procès-verbal de la réunion du 8 mars 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE

Le directeur de l'éducation, monsieur André Blais, indique que, lors de la première rencontre du sous-comité de révision des politiques, les membres ont débuté par la révision de la politique ADM.4.1 – Équité et éducation inclusive. Il propose aux membres du sous-comité de poursuivre avec la révision des politiques relevant du domaine du Conseil.

Le directeur de l'éducation Blais poursuit en rappelant que les conseillers scolaires devraient se pencher sur les critères d'admissibilité aux écoles du Conseil lors d'une prochaine séance de formation et d'échange et de considérer l'importance d'évangéliser et d'ouvrir les portes des écoles du Conseil.

7. Affaires découlant des procès-verbaux

Le directeur de l'éducation, monsieur André Blais, présente le tableau et précise qu'il n'y a aucun changement.

8. Questions à l'étude

8.1 Rapport ÉDU.08-05/2023 – Politique ÉLV.16 – Santé et sécurité des élèves

Motion 3

La conseillère Jo-Anne Thibodeau propose

Appuyée par la conseillère Estelle Ah-Kiow

Que le Comité de travail recommande au Conseil d'approuver la politique ÉLV.16 – Santé et sécurité des élèves selon le rapport ÉDU.08-05/2023 intitulé « ÉLV.16 – Santé et sécurité des élèves » à la réunion du Conseil du 31 mai 2023.

ADOPTÉE

La surintendante de l'éducation, madame Anik Gagnon, informe les membres des changements qui ont été apportés à la politique. Elle rappelle que le parent doit remplir un formulaire lorsqu'il s'agit d'administrer un médicament d'ordonnance.

À la demande de la Table, le directeur de l'éducation, monsieur André Blais, rappelle que le Naloxone n'est pas un médicament d'ordonnance; une permission signée par les parents n'est donc pas nécessaire. Toujours à la demande de la Table, le directeur de l'éducation précise qu'une politique pour le Naloxone ou les défibrillateurs n'est pas nécessaire.

À la demande de la Table, la surintendante de l'éducation Gagnon validera la définition de *médicaments* en modifiant *médicaments prescrits à substance utilisée*.

8.2 Rapport ÉDU.09-05/2023 – Politique ÉLV.8 - Code vestimentaire

Motion 4

La conseillère Melinda Chartrand propose

Appuyée par le conseiller Marcellin Kwilu Mondo

Que le Comité de travail recommande au Conseil d'approuver la politique ÉLV.8 – Code vestimentaire selon le rapport ÉDU.09-05/2023 intitulé « ÉLV.8 – Code vestimentaire » à la réunion du Conseil du 31 mai 2023.

ADOPTÉE

La surintendante de l'éducation, madame Anik Gagnon, informe les membres de la révision apportée à la politique ÉLV.8 – Code vestimentaire.

À la demande de la Table, le directeur de l'éducation, monsieur André Blais, rappelle que la politique ÉLV.8 – Code vestimentaire est destinée aux élèves et non pas aux membres du personnel.

Monsieur Gilles Rodrigues, surintendant de l'éducation, se joint à la réunion.

À savoir qui décide ce qui est approprié ou non, le surintendant de l'éducation, monsieur Gilles Rodrigues, indique que la direction de l'école a le devoir de juger. Il réitère que la politique se doit être bienveillante et non pas porteuse de jugement et de conséquences selon les biais de chacun. Si la direction de l'école souhaite un appui pour appliquer la politique, elle peut consulter les surintendances.

À la demande de la Table à savoir pourquoi tout ce qui est à proscrire a été retiré de la politique, le surintendant de l'éducation Rodrigues indique que c'est maintenant la pratique usuelle du Conseil. Le directeur de l'éducation Blais rappelle qu'une directive administrative reliée à cette politique détaille les marches à suivre.

À la demande de la Table à savoir pourquoi le Conseil n'impose pas l'uniforme à tous les élèves, le surintendant Rodrigues rappelle que la politique stipule que 75 % de la communauté scolaire d'une école doit être en accord avec la décision. Il rappelle que même s'il y a des avantages indéniables au port de l'uniforme, le poids économique peut être lourd pour les parents dont les enfants grandissent vite.

Un membre de la Table réitère sa demande pour un code vestimentaire pour les membres du personnel. Le directeur de l'éducation Blais indique qu'une directive administrative encadre l'habillement des membres du personnel et que des avis juridiques reçus découragent le Conseil de se doter d'une politique à cet effet.

Les surintendants de l'éducation, madame Anik Gagnon et Gilles Rodrigues, quittent la réunion.

8.3 Rapport IMM.05-05/2023 - Rapport sur le bilan de gestion d'énergie 2020-2021 et 2021-2022

La surintendante de l'éducation, madame Suzanne Iskander, rappelle que les ministères de l'Éducation et de l'Environnement travaillent de concert pour que les écoles consomment moins d'énergie, gas et électricité.

La surintendante Iskander rappelle que les données de consommation d'énergie doivent être affichées sur le site du Conseil. Elle précise que le Conseil se situe sous la moyenne de consommation provinciale.

À la demande de la Table, la surintendante Iskander confirme que l'acronyme BAS signifie le contrôle de la température à distance. Les usagers d'un local n'ont pas le contrôle de la température.

Toujours à la demande de la Table, la surintendante Iskander indique qu'il n'y a pas, pour l'instant d'initiatives semblable à l'initiative des panneaux solaires qui avaient été installés en 2012 à l'ÉSC Monseigneur-de-Charbonnel.

La surintendante Iskander rappelle le processus entourant le contrôle de température des locaux à l'extérieur des heures de classes : lorsqu'une demande de permis est soumise, l'agent responsable ajuste la température du local utilisé.

8.4 Rapport IMM.04-05/2023 – Avancement des projets de construction

La surintendante de l'éducation, madame Suzanne Iskander, indique que les membres du personnel du Service des ressources matérielles sont très occupés. Elle rappelle que des autorisations pour certains projets sont toujours à venir.

La construction pour la nouvelle école de Vaughan se poursuit. Pour ce qui est des services de garde, les travaux se poursuivent également et progressent bien.

À la demande de la Table, la surintendante Iskander informe les membres que le Conseil est toujours en attente des plans de site de la part de la ville de Brantford. Elle indique que, malheureusement, les travaux ne débiteront pas avant 2024 afin d'obtenir des prix concurrentiels.

À la demande de la Table, la surintendance Iskander, indique que même les installations modulaires ne sont pas vraiment moins chères, car le processus d'approvisionnement doit être suivi et les architectes doivent faire le design.

La surintendante de l'éducation Iskander souligne que le permis n'est toujours pas fermé pour le projet de construction de l'ÉC Monseigneur-Jamot, car des travaux de rétention d'eau doivent toujours être effectués.

La surintendante Iskander rappelle qu'une offre d'achat a été présentée pour l'acquisition de l'école élémentaire catholique de Brooklin. Lorsque le processus d'acquisition du terrain sera complété, celui de la construction commencera.

Le directeur de l'éducation, monsieur André Blais, rappelle que le ministère de l'Éducation maintient sous embargo plusieurs projets de construction ; le Conseil doit toujours attendre l'autorisation avant d'informer les parents des acquisitions et des projets de construction.

8.5 Rapport DIR.10-05/2023 – Fond de dotation *Toonies for Tuition*

Motion 4

La conseillère Claire Thibideau propose

Appuyée par le conseiller Dominique Janssens

Que le Comité de travail recommande au Conseil de mandater l'administration à prévoir une collecte de fonds en appui à l'initiative de l'ACCEC - Solidarité pour la scolarité (*Toonies for Tuition*) annuellement pendant la Semaine de l'éducation catholique à compter de l'année scolaire 2023-2024 et à titre d'essai tel que proposé dans le rapport DIR.10-05/2023 intitulé « Solidarité pour la scolarité / *Toonies for Tuition* » lors de la réunion du Conseil du 31 mai 2023.

ADOPTÉE

Le directeur de l'éducation, monsieur André Blais, informe les membres que le fond de dotation *Solidarité pour la scolarité* pourrait avoir lieu lors de la Semaine de l'éducation catholique qui a lieu lors de la première semaine du mois de mai. Il propose que le programme soit réévalué après la première année.

Le directeur de l'éducation Blais indique que ce projet devrait regrouper l'ensemble des écoles et les membres de l'AESD.

À la demande de la Table, le point sera ajouté au tableau des affaires découlant à titre de rappel pour l'hiver 2024.

8.6 Rapport DIR.11-05/2023 – Ligne de conduite CSL.3.1 – Élection des élèves conseillers

Motion 5

La conseillère Rhéa Dechaine propose

Appuyée par la conseillère Melinda Chartrand

Que le Comité de travail recommande au Conseil d'approuver la politique CSL.3.1 – Élection des élèves conseillers selon le rapport DIR.11-05/2023 intitulé « Ligne de conduite CSL.3.1 – Élection des élèves conseiller » à la réunion du Conseil du 31 mai 2023.

ADOPTÉE

9. Avis de motion

Le conseiller Dominique Janssens a déposé un avis de motion, par écrit, le mercredi 3 mai 2023 auprès du directeur de l'éducation, monsieur André Blais, selon l'article 5.09 du Règlement de procédures – Avis de motion.

Le conseiller Janssens indique :

« Suite à la présentation à la réunion du Conseil du 29 mars 2023 de la délégation de parents de l'école du Sacré-Cœur (Georgetown), et la lettre du 31 mars de la présidence à M. Larivière, je voudrais soumettre l'avis de motion suivant au prochain Comité de travail du 10 mai.

« Justificatif :

« Les parents de l'ÉEC du Sacré-Cœur ont rapporté lors de leur présentation leur inquiétude de la perte des effectifs de leur école depuis que le Conseil a pris la décision en 2015 d'éliminer les 7^e et 8^e années de classe à partir de l'année scolaire 2022-2023. (Voir le document ci-joint avec les chiffres à l'appui et leur raisonnement).

« Si l'objectif du Conseil est d'arrêter la perte des effectifs encourus depuis le début de la pandémie du COVID-19 en 2020, ce serait une bonne stratégie de permettre aux élèves de rester dans leur école de quartier deux ans de plus pour aller ensuite à l'ÉSC Sainte-Trinité continuer et finir leurs études dans notre Conseil.

« De plus la ville de Halton Hills a un projet d'agrandissement de la population sur une grosse parcelle de terre (400 ha) située un peu à l'Ouest de l'école. Ce projet fait partie de Vision Georgetown qui prévoit un apport de 19,000 habitants dans les 10 prochaines années. Ces habitants, ou une partie représentative, sont de potentiels parents et élèves de l'école. Et puisque nous sommes à date la seule école de langue française dans la ville de Halton Hills, dont Georgetown est le quartier le plus peuplé, nous avons tout intérêt à attirer ces nouveaux habitants dans les plus brefs délais.

« Selon le dernier recensement du Canada (2021), environs 4950 personnes auraient une connaissance du français et de l'anglais dans la ville de Halton Hills (7,5% du total) et environs 1000 personnes auraient le français comme langue maternelle (1.5%). Si on prend comme moyenne 2%, la population connaissant le français pourrait augmenter entre 300 et 400 personnes en 10 ans. »

Motion 6

Le conseiller Dominique Janssens propose

Appuyée par le conseiller Marcellin Kwilu Mondo

Que le Comité de travail recommande au Conseil de mandater l'administration à procéder à une étude de faisabilité afin de réinstaurer les classes de 7^e et de 8^e année à l'ÉEC du Sacré-Cœur (Georgetown) ainsi qu'un éventuel changement au secteur de fréquentation scolaire au palier secondaire.

ADOPTÉE

Le directeur de l'éducation, monsieur André Blais, rappelle que l'administration du Conseil a déjà entamé l'analyse et étudiera, entre autres, les effets à court et à long terme. Quel sera le taux de rétention? Quel sera l'impact au niveau du transport? Quel sera l'impact sur l'ÉSC Sainte-Trinité? Quel sera l'impact sur l'ÉSC Sainte-Famille? Et l'ouverture de la future école secondaire de Brampton?

À la demande de la Table, le directeur de l'éducation, monsieur André Blais, indique que c'est en 2008 que le Conseil a pris la décision de privilégier le modèle M-6 et 7-12. Il réitère que les seules exceptions d'école M-8 sont pour faciliter le transport des élèves. Il termine en indiquant que la plus grosse perte d'effectifs est entre la 8^e et la 9^e année.

Les motions suivantes ont été déposées sur le bureau.

Motion

Le conseiller Dominique Janssens propose

Appuyée par le conseiller Marcellin Kwilu Mondo

Que le Comité de travail recommande au Conseil de rétablir les 7^e et 8^e années à l'école élémentaire catholique du Sacré-Cœur de Georgetown dès l'année scolaire 2024-2025 suite à l'obtention de l'étude de faisabilité.

Motion

Le conseiller Dominique Janssens propose

Appuyée par le conseiller Marcellin Kwilu Mondo

Que le Comité de travail recommande au Conseil de changer la zone de fréquentation scolaire de l'École secondaire catholique Sainte-Trinité d'Oakville afin d'y ajouter comme école nourricière l'École élémentaire catholique du Sacré-Cœur de Georgetown dès l'année scolaire 2026-2027 suite à l'obtention de l'étude de faisabilité.

10. Correspondances

Sans objet.

11. Questions diverses

11.1 Mise à jour du comité ad hoc sur le démarchage politique

Le conseiller Janssens, président du Comité ad hoc, donne un bref compte-rendu de la rencontre du sous-comité qui s'est tenue le 24 avril dernier. Les stratégies seront élaborées en fonction du plan stratégique du Conseil, Horizon 2027. Il indique que l'administration doit élaborer un nouveau feuillet de démarchage qui sera utilisé lors des rencontres avec les politiciens.

La prochaine réunion du sous-comité est prévue le 5 juin prochain.

Le directeur de l'éducation, monsieur André Blais, rappelle que l'accent doit être mis sur la survie des conseils scolaires catholique de langue française. Il souligne également les frais associés au transport des élèves et les longues distances que ceux-ci doivent parcourir en plus du manque à gagner important de l'enfance en difficulté.

11.2 Mise à jour du comité ad hoc sur la révision des politiques

La présidente du comité ad hoc sur la révision des politiques, la conseillère Claire Thibideau, indique que les recommandations de révision des politiques seront faites en fonction de la planification stratégique. Les membres du Comité comptent se rencontrer trois fois par année.

Un membre du sous-comité demande qu'un expert soit disponible pour appuyer les membres du Comité. Le directeur de l'éducation, monsieur André Blais, rappelle que, dans la plupart des cas et en fonction des sujets à l'étude, un membre de l'administration serait la meilleure personne pour guider le travail de révision.

12. Motion de recevoir

Motion 7

Le conseiller Dominique Janssens propose

Appuyé par la conseillère Melinda Chartrand

Que le Comité de travail reçoive en bloc, les documents déposés en réunion publique, à titre d'information et aux fins de discussion seulement :

- Rapport IMM.04-05/2023 – Avancement des projets de construction
- Rapport IMM.05-05/2023 – Rapport sur le bilan de gestion d'énergie 2020-2021 et 2021-2022
- Mise à jour du comité ad hoc sur le démarchage politique
- Mise à jour du comité ad hoc sur la révision des politiques

ADOPTÉE

13. Séance huis clos

Motion 8

La conseillère Jo-Anne Thibodeau propose

Appuyée par le conseiller Marcellin Kwilu Mondo

Que le Comité de travail se constitue en séance à huis clos.

ADOPTÉE

La directrice exécutive du Service des relations corporatives, madame Mikale-André Joly quitte la réunion.

La présidente d'assemblée, la conseillère Geneviève Grenier, déclare une pause de cinq minutes.

La conseillère Rhea Dechaine quitte la réunion.

La réunion du Comité de travail se poursuit en séance à huis clos.

REPRISE DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU COMITÉ

14. Date et heure de la prochaine réunion du Comité de travail

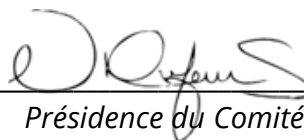
La prochaine réunion du Comité de travail se tiendra le 7 juin 2023.

15. Levée de la réunion

Les points à l'ordre du jour de la réunion du Comité de travail du 10 mai 2023 étant épuisés, la réunion est levée à 20 h 40.



Directeur de l'éducation



Présidence du Comité